



European Network of Councils  
for the Judiciary (ENCJ)

Reseau européen des Conseils  
de la Justice (RECJ)



COUNCIL OF EUROPE    CONSEIL DE L'EUROPE

  
*Consiglio Superiore della Magistratura*

Strasbourg, le 26 mars 2007

### **3EME CONFERENCE EUROPEENNE DES JUGES**

#### **QUEL CONSEIL POUR LA JUSTICE ?**

**CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE, ROME, ITALIE, 26-27 MARS 2007**

***Conférence organisée par le Conseil de l'Europe  
à l'initiative du Conseil consultatif de Juges européens (CCJE)  
en collaboration avec le Réseau européen des Conseils de la Justice (RECJ),  
et le soutien du Conseil Supérieur de la Magistrature et du Ministère de la justice italiens***

### **PROGRAMME**

Un juge ne peut exercer sa profession qu'en toute indépendance. Le principe de séparation des pouvoirs implique également que l'instance garante de cette indépendance et de la gestion du corps judiciaire soit elle aussi indépendante. Cette indépendance ne peut être conçue comme un privilège de la fonction judiciaire mais comme un principe fondamental au service de la communauté : le citoyen qui s'adresse à la justice ne saurait ainsi se contenter d'une justice indépendante, mais attend d'elle qu'elle soit également efficace et équitable. Face à la judiciarisation croissante de la société, il convient donc de mener une réflexion approfondie sur les moyens concrets permettant de bénéficier d'une justice de qualité combinant ces valeurs fondamentales.

Le fonctionnement des institutions judiciaires étant parfois mis en cause dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, il est apparu en effet indispensable pour le Conseil de l'Europe, dans le cadre du mandat du CCJE, d'approfondir la réflexion sur l'existence, la structure et le rôle de ces organes indépendants, placés au carrefour des pouvoirs (et donc éléments fondamentaux de l'équilibre entre ces pouvoirs), tout en tenant compte de la situation particulièrement contrastée dans les Etats membres. Un Avis sera préparé par le CCJE sur cette thématique en 2007 et les travaux de cette Conférence, qui se concentreront sur les principales problématiques et tenteront de concevoir leur évolution souhaitable pour le futur, viendront nourrir les travaux préparatoires à cet Avis.

La composition et les fonctions de ces organes varient d'un pays à l'autre, de même que leurs relations avec les pouvoirs exécutif et législatif, voire avec la société. La dénomination de ces organes est elle-même discutée. Dans la mesure où le concept est partout essentiellement identique, le titre de la Conférence est volontairement imprécis pour tenter d'englober ce que certains appellent les « conseils supérieurs de la magistrature », d'autres les « conseils de la justice » ou tout autre organe équivalent<sup>1</sup>. Les travaux de la Conférence visent à apporter des clarifications sur cette diversité.

<sup>1</sup> Il a été décidé d'utiliser le terme unique « Conseil » dans le présent programme, quelles que soient les dénominations utilisées dans les différents Etats.




**Lundi 26 mars 2007, matin**

9.00 Enregistrement des participants à la Conférence

**9.30 SESSION D'OUVERTURE**

PRESIDENT: M. RAFFAELE SABATO (ITALIE), PRESIDENT DU CONSEIL CONSULTATIF DE JUGES EUROPEENS (CCJE)

Discours d'ouverture par :

-  M. Nicola MANCINO, Vice-Président du Conseil supérieur de la Magistrature italien
-  M. Clemente MASTELLA, Ministre de la Justice italien
-  Mme Maud DE BOER-BUQUICCHIO, Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe

**10.15 SESSION I : QUELLE PLACE POUR LE CONSEIL ?**

PRESIDENT: M. BERT VAN DELDEN (PAYS-BAS), PRESIDENT DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA JUSTICE NEERLANDAIS, SECRETAIRE GENERAL DU RECJ

*Quelle place pour le Conseil au sein de l'organisation étatique?*

M. Orlando AFONSO, membre du CCJE au titre du Portugal

*Améliorer l'auto-administration du pouvoir judiciaire pour répondre aux attentes des citoyens concernant une justice équitable et efficace rendue dans un délai raisonnable*

M. Luigi BERLINGUER (Italie), Président du RECJ

11.00 Pause café

11.15 *La situation actuelle dans les Etats membres du Conseil de l'Europe*

The Hon Mr Justice AIKENS (Royaume-Uni), Royal Courts of Justice, Londres

*La position de la Commission pour la Démocratie par le Droit (« Commission de Venise »)*

Mme Hanna SUCHOCKA (Pologne), Vice-Présidente de la Commission de Venise, Ambassadeur de Pologne auprès du Saint-Siège

*La position du Conseil Consultatif de Procureurs Européens (CCPE)*

M Antonio VERCHER NOGUERA (Espagne), Substitut du Procureur Général à Madrid, membre du CCPE au titre de l'Espagne

*La position de l'association "Magistrats européens pour la démocratie et les libertés" (MEDEL)*

M. Emilio GATTI (Italie), Juge, Tribunal de Gênes

12.15 Discussion

12.30 Déjeuner

**Lundi 26 Mars 2007, après-midi**

**14.30 SESSION II : QUE DOIT REFLETER LA COMPOSITION DES CONSEILS ?**

PRESIDENT: M. VIRGILIJUS VALANČIUS (LITUANIE), PRESIDENT DE LA COUR SUPREME ADMINISTRATIVE, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION EUROPEENNE DES MAGISTRATS

*Pour ou contre une composition mixte ?*

M. Mauro VOLPI (Italie), membre du Conseil Supérieur de la Magistrature italien

*Une composition mixte et paritaire pour un Conseil, reflet de la diversité sociale*

M. Jacques HAMAIDE (Belgique), Président du Conseil Supérieur de la Justice de Belgique

*Dans quelle mesure le mode de désignation des membres influence-t-il l'autorité et les pouvoirs du Conseil ?*

Prof. Wim VOERMANS (Pays-Bas), Directeur de l'Institut des Etudes juridiques, Faculté de droit, Université de Leiden

*Composition et activités du Conseil Supérieur de la Justice d'Ukraine*

Mme Lidia IZOVITOVA (Ukraine), Présidente a.i. du Conseil Supérieur de la Justice d'Ukraine

15.20 Discussion

16.00 Pause café

**16.30 SESSION III : LE CONSEIL, GARANT DE L'IMAGE DES JUGES ET DE LA JUSTICE ?**

PRESIDENTE: MME EDITH VAN DEN BROECK (BELGIQUE), CO-PRESIDENTE DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA JUSTICE BELGE, MEMBRE DU COMITE DE PILOTAGE DU RECJ

*La protection et la promotion de l'image de la justice font-ils partie des attributions d'un Conseil ?*

Mme Angela HARASTASANU (Roumanie), Juge, membre du Conseil Supérieur de la Justice de Roumanie

M. Sven Marius URKE (Bosnie-Herzégovine), membre du Conseil Supérieur de la Magistrature de Bosnie-Herzégovine (HJPC)

17.10 Discussion

18.00 Fin de la 1<sup>ère</sup> journée de la Conférence

19.30 Visite guidée (français/anglais) des musées capitolins

Visite officielle du Hall des Horaces et des Curiaces (lieu de signature du Traité de la CEE le 25 mars 1957) et accueil des participants par le Maire adjoint de Rome, Mme Mariapia GARAVAGLIA

20.30 Dîner de gala offert par le Maire de Rome, M. Walter Veltroni

**Mardi 27 mars 2007, matin**

**9.30 SESSION IV : QUELLES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL AU SERVICE DE LA COMMUNAUTE ?**

PRESIDENT: M. FABIO ROIA (ITALIE), PRESIDENT DE LA SIXIEME COMMISSION, CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE ITALIEN

*Le Conseil au carrefour des compétences : Instance gouvernante du pouvoir judiciaire ou simple gestionnaire des affaires courantes?*

M. Juan Pablo GONZALEZ GONZALEZ (Espagne), Président de la Commission internationale du Conseil Général du Pouvoir judiciaire espagnol

*L'autonomie et la responsabilité du Conseil : doit-il rendre compte ?*

Prof. Carlo GUARNIERI (Italie), Université de Bologne

*Le rôle du Conseil dans l'évaluation et le contrôle de la qualité et de l'efficacité de la justice de la justice*

M. Bart VAN LIEROP, Juge à la Cour d'Appel de La Haye (Pays-Bas)

*La gestion des juridictions doit-elle devenir une tâche des Conseils ?*

M. Niels GRUBBE (Danemark), Juge à la Cour suprême, Président du Conseil de la Domstolsstyrelsen (Administration Judiciaire)

10.45 Pause Café

11.15 Discussion

**12.15 SESSION DE CLOTURE**

PRESIDENT: M. ALAIN LACABARATS (FRANCE), DIRECTEUR DU SERVICE DE DOCUMENTATION ET D'ETUDES DE LA COUR DE CASSATION FRANÇAISE, ANCIEN PRESIDENT ET MEMBRE DU CCJE AU TITRE DE LA FRANCE

*Déclaration du Réseau européen des Conseils de la Justice (RECJ)*

Mme Edith VAN DEN BROECK (Belgique), Co-Présidente du Conseil Supérieur de la Justice belge, membre du comité de pilotage du RECJ

*Déclaration du Conseil Supérieur de la magistrature italien*

M. Fabio ROIA (Italie), Président de la Sixième Commission, Conseil Supérieur de la Magistrature italien

*Synthèse générale des problématiques et des débats*

Mme Julia LAFFRANQUE (Estonie), Juge à la Cour Suprême, Vice-Présidente du CCJE

13.00 Clôture de la Conférence

Déjeuner